

VILLEREAL BIOGAZ

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE TRAVAIL

DU 7 OCTOBRE 2020

A VILLEREAL, LOT-ET-GARONNE

Compte-rendu rédigé par Quelia
mandatée par VILLEREAL BIOGAZ dans le cadre du dispositif Co'meth47



TABLE DES MATIERES

LES PARTICIPANTS 2

- PORTEURS DU PROJET 2
- COLLECTIVITES 2
- AUTRE 2
- PERSONNES EXCUSEES 2

SYNTHESE DE LA REUNION 3

- CALENDRIER 3
- SITE D'IMPLANTATION 3
- MATIERES VALORISEES 3
- DEMARCHE DE CONCERTATION VOLONTAIRE 3
- MATIERE ORGANIQUE 3
- TRAFIC ROUTIER 3
- INFORMATION 4

INTRODUCTION 5

- ORDRE DU JOUR 5
- LE PROGRAMME CO'METH47 5

LA DEMARCHE DE CYRILLE GENESTE 6

- PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET 6
- MOTIVATIONS POUR LA DEMARCHE 6
- LES EXPLOITATIONS AGRICOLES PARTENAIRES 7
- LE PRINCIPE DE LA METHANISATION 8
- MATIERES VALORISEES 8
- PRODUCTION DE BIOMETHANE 8
- PRODUCTION D'ENGRAIS ORGANIQUE 9
- BENEFICES POUR LA COLLECTIVITE 9
- SITE D'IMPLANTATION 9

- CALENDRIER 10

ÉCHANGES 10

- MATIERES ORGANIQUES ET CULTURES INTERMEDIAIRES 10
- PRODUCTION DE BIOMETHANE 12
- METHANISATION, PESTICIDES ET AGRICULTURE BIOLOGIQUE 12
- DEMARCHE D'INFORMATION ET DIALOGUE 13
- IMPACTS (TRAFIC ROUTIER, ENVIRONNEMENT OLFACTIF, INTEGRATION PAYSAGERE) 14
- BENEFICES POUR LA COLLECTIVITE 17
- REGLEMENTATION 17

CONCLUSION 17

Les participants

Ont participé à la réunion 29 personnes

➔ Porteurs du projet

VILLEREAL BIOGAZ

- Cyrille GENESTE
- Carole ROIRE

Partenaires

- Frédéric GAUTHIER, Vertigo ENR
- Isabelle GROS, Artifex
- Lise LEPAGE, Artifex

Représentant du dispositif Co'meth47

- Jérémie PRIAROLLO, Solagro
- Nicolas GENTE, Responsable de Co'meth47 au TE 47
- Constant DELATTE, Quelia
- Noé FOURCAUD, Quelia

➔ Collectivités

Département Lot-et-Garonne

- Christine GONZATO-ROQUES, Vice-président

Chambre de Commerce et d'Industrie de Lot-et-Garonne

- Alain BRUGALIERE, Président

Communauté de communes des Bastides en Haut Agenais Périgord

- Auguste FLORIO, Président
- Maryse AUROUX, Directrice service environnement
- Vincent GOUYOU, Chargé de mission TEPOS

Devillac

- Frédéric LEDUN, Maire

Parranquet

- Alain GOUYOU, Maire

Saint-Etienne-de-Villeréal

- Serge BATAILLE, Maire

Saint-Eutrope-de-Born

- Jocelyne COLLIANDRE, Maire
- Emilie TORNIER, Maire-adjointe

Saint-Martin-de-Villeréal

- Patrick LANDAS, Maire

Tourliac

- Vivianne CHABRONNERIE, Maire

Rives

- Alain VERGNIAUD, Maire

Bournel

- Agnès COUDERC, Maire

Villeréal

- Guillaume MOLIERAC, Maire
- Jean-Jacques CAMINADE, Maire-adjoint
- Pierrick TROUSSELLE, Conseiller municipal

➔ Autre

- Henri DURAND, Président des Jardins-Partage à Villeréal
- Jean-Yves LEVEAU, Président de l'amicale des commerçants de Villeréal

➔ Personnes excusées

Les personnes suivantes ont souhaité excuser leur absence :

- Jean-Paul PAPE, Maire de Mazières-Naresse

Synthèse de la réunion

➔ Calendrier

- **Aujourd'hui : en amont du projet**
- Dépôt du permis de construire et ICPE : fin 2020, début 2021
- Mise en service de l'installation : fin 2022

➔ Site d'implantation

Le site a été identifié : sur l'exploitation agricole de M. Cyrille GENESTE, à Villeréal (en savoir plus page 8)

➔ Matières valorisées

100 % de matières agricoles, provenant de 6 exploitations agricoles **dans un rayon de 10 km**, pour atteindre une capacité de 35 000 tonnes/an de matières traitées

➔ Démarche de concertation volontaire

- Réunion du jour : **en amont des prises de décision**
- Les porteurs de projets sont **joignables à tout moment** par email : VILLEREALBIOGAZ@cometh47.fr pour répondre aux questions
- Toutes les informations sur le projet sur le site internet : [HTTPS://VILLEREALBIOGAZ.cometh47.fr](https://villerealbiogaz.cometh47.fr)
- Une consultation publique aura lieu après le dépôt des demandes administratives (2021)

Les échanges ont permis plusieurs actions à mener suite à la réunion sur plusieurs thématiques présentées ci-dessous.

➔ Matière organique

- Évaluer l'opportunité d'apporter un service de traitement de matières organiques à identifier :
 - o biodéchets (collectivités, restaurations, agro-alimentaire)

- o déchets verts (particuliers, professionnels, collectivités)

Suite à la réunion de travail, Monsieur GENESTE a souhaité visiter une installation, à ce jour en construction, qui valorisera quelques biodéchets locaux (restes de cantines, restaurants, etc., sans emballage). Le process étant plus simple qu'il ne le croyait, il est prêt à l'envisager sérieusement, si le besoin se fait sentir auprès de la commune.

Depuis la réunion de travail Monsieur GENESTE indique avoir réfléchi à une solution simple pour aider la commune à gérer ces volumes de déchets verts sur le site de VILLEREAL BIOGAZ si nécessaire. Il entrera en contact avec les personnes responsables à la mairie pour échanger à ce sujet.

➔ Trafic routier

- Étudier les options de circulation des camions, obtenir les chiffres de fréquentation auprès du département pour évaluer l'impact réel du trafic routier qui sera généré par l'unité :
 - o sur la D104
 - o sur la D676 dans l'éventualité d'un possible raccordement (intérêt/coût)

A la demande des participants, suite à la réunion de travail, le comptage routier de 2016 sur les routes départementales est précisé ci-dessous (données publiques du département) :

- RD 104 : 1 554 véhicules/jour avec 5% de camions, soit 78 camions par jour en moyenne annuelle,
- RD 676 : 1705 véhicules/jour avec 4% de camions, soit 68 camions par jour en moyenne annuelle.

En moyenne, le trafic généré par VILLEREAL BIOGAZ représente environ une augmentation de 5 % du trafic actuel. En période d'ensilage (2 semaines par an), le projet va quasiment doubler le trafic de poids lourds de l'une des routes.

➤ Information

- Mettre en place la diffusion de l'information auprès des riverains et du public (site internet, panneaux d'affichage, permanence d'information et via les collectivités)
- Organiser une présentation du projet à la commission développement durable du département

Ce compte-rendu restitue un résumé des échanges autour de la présentation de VILLEREAL BIOGAZ – anciennement nommé Valoréal – (diapositives ci-après).

Introduction

M. MOLIERAC, Maire de Villeréal, introduit la réunion et remercie tous les participants d'être présents à cette réunion de travail sur le projet VILLEREAL BIOGAZ.

M. MOLIERAC et Constant DELATTE, Quelia font un tour de table des participants, et excusent les personnes qui n'ont pas pu être présentes et listent les acteurs du territoire invités à la réunion. M. MOLIERAC, Maire de Villeréal ajoute que les collectivités invitées à cette réunion de travail sont les membres de l'ancien canton de Villeréal. L'objectif de cette réunion est de transmettre une information homogène aux élus locaux qui pourront s'en faire les relais auprès de la population et des personnes intéressées.

- Equipe projet : Cyrille GENESTE, Artifex, Vertigo
- Equipe Co'meth47
 - Territoire d'Énergie 47, FDCUMA, Quelia, Solagro
- Elus des communes, intercommunalité, département
- Agriculture : chambre d'agriculture, Agrocampus47
- Amicale des commerçants
- Jardin Nature

➔ Ordre du jour

Constant DELATTE, Quelia, présente l'ordre du jour de la réunion.

- Présentation de Co'meth47
- Présentation de Cyrille GENESTE et motivations
- Présentation de la méthanisation
- Présentation de la démarche
- Questions – Réponses

➔ Le Programme Co'meth47

Nicolas GENTE, responsable de Co'meth 47 au Territoire d'énergie Lot-et-Garonne, présente le dispositif Co'meth 47.

Programme de développement de
méthaniseurs agricoles collectifs
en Lot-et-Garonne

Porté par Territoire
d'énergie
Lot-et-Garonne



M. GENTE explique que le syndicat d'énergie Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (anciennement Sdee 47) accompagne le développement des énergies renouvelables en Lot-et-Garonne, notamment la production de biométhane par méthanisation, ainsi que la conversion des flottes de véhicules diesel au bioGNV (carburant Gaz Naturel Véhicule produit par méthanisation). Il précise qu'une station-service bioGNV a ouvert récemment à Villeneuve-sur-Lot, pour les transporteurs notamment, et que d'autres vont ouvrir à Damazan, et près d'Agen et de Marmande.

M. GENTE explique que le schéma directeur du gaz du TE 47, paru en 2016, a mis en avant le potentiel de gisement énergétique du territoire grâce à la méthanisation, à 80 % d'origine agricole. Cette production énergétique pourrait couvrir la moitié de la consommation énergétique en gaz naturel du Lot-et-Garonne. Le dispositif Co'meth47 a été mis en place pour aider au développement de la méthanisation agricole collective sur le département. Le projet VILLEREAL BIOGAZ en bénéficie.

La démarche de Cyrille Geneste

➤ Présentation du porteur de projet

M. Cyrille GENESTE, Porteur du projet, présente son parcours et son exploitation agricole.

- Famille Geneste établie à Fage Basse, Villeréal, depuis 1951
- Cyrille GENESTE
 - études agricoles et cursus aux Etats-Unis (méthodes de conservation des sols)
 - 2005-2019 : entreprise SLY (machines dédiées à l'agriculture de conservation)
 - Depuis 2020 : 100% dédié à l'exploitation agricole familiale

• Exploitation agricole La Fage Basse

- 7 employés
- Cultures végétales :
 - céréales (blé, orge, maïs)
 - oléagineux (tournesol, colza)
 - protéagineux (soja, luzerne)
- Silo de céréale avec atelier de transformation d'huile biologique



➤ Motivations pour la démarche

- Révéler l'écosystème vertueux agriculteurs-citoyens-intercommunalité
- Aider localement au développement de l'agriculture biologique
- Répondre aux enjeux environnementaux locaux
- Pérenniser les activités agricoles par la diversification et faciliter la mise aux normes de nos exploitations
- Produire des fertilisants organiques naturels inodores

M. GENESTE explique son intérêt pour la conservation des sols suite à son expérience aux États-Unis. De retour en France, il a souhaité mettre en place ces nouvelles pratiques sur son exploitation, mais il n'y avait pas d'outillage existant. Il a donc développé l'entreprise SLY pour créer et développer cet outillage. Il a accompagné de nombreux agriculteurs dans la mise en place de ces nouvelles pratiques, sans labour.

Il explique que la pratique du labour détruit la matière organique qui génère les minéraux nécessaires à la pousse des plantes. Cette destruction des sols a plusieurs conséquences à très long terme :

- érosion
- perte de fertilité
- diminution de la capacité du sol à stocker l'eau

A ce sujet, M. GENESTE donne l'exemple d'une analyse qu'il a pu faire sur 2 parcelles voisines, l'une étant labourée, l'autre non travaillée. Sur 30 cm de profondeur, la 1^{ère} pouvait stocker jusqu'à 70 mm d'eau, tandis que la 2^{ème} pouvait stocker 170 mm. Le maïs nécessite 6 mm d'eau par jour, il y a donc pour la 1^{ère} parcelle 10 jours

de réserve d'eau, et pour la 2nde 30 jours, ce qui est fondamental, notamment avec les périodes de sécheresse qui se généralisent du fait du changement climatique.

Or, les agriculteurs n'ont pas tous le temps et les moyens de faire évoluer leurs pratiques à long terme.

M. GENESTE a décidé de se « recentrer » sur son exploitation agricole pour l'améliorer, notamment en apportant de la matière organique au sol. Le compost a été une 1^{ère} solution, mais coûteuse et peu durable (transporté de Bordeaux). La méthanisation présente plusieurs avantages puisqu'elle permet selon M. Geneste de :

- produire un engrais naturel (apport de matière organique pour les sols)
- diminuer des émissions de CO₂
- produire une énergie renouvelable
- diversifier des revenus agricoles (avec des revenus fixes)

De plus, M. GENESTE explique que la méthanisation lui permettra de couvrir constamment les sols (avec un couvert végétal aussi appelé culture intermédiaire), entre 2 cultures alimentaires. Ces couverts végétaux, aux propriétés reconnues représentent actuellement un coût et du travail sans rémunération. Avec la méthanisation ces couverts pourront être valorisés ce qui incitera à leur mise en place.

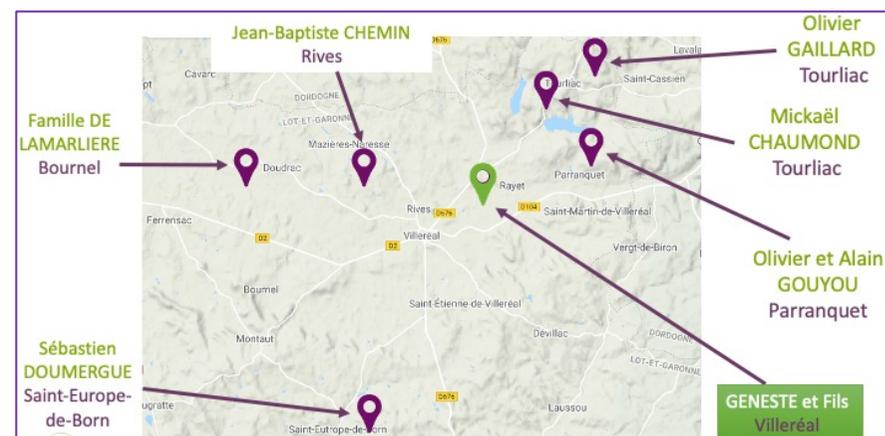
M. GENESTE ajoute que le secteur agricole a évolué, que les agriculteurs ont davantage de responsabilités vis-à-vis de la société, du territoire et de ses habitants. Il pense nécessaire l'espace d'information et de dialogue que représente cette réunion de travail.

↳ Les exploitations agricoles partenaires

M. GENESTE indique avoir souhaité ouvrir à d'autres exploitants agricoles un projet qui était à l'origine individuel. Convaincu de l'intérêt

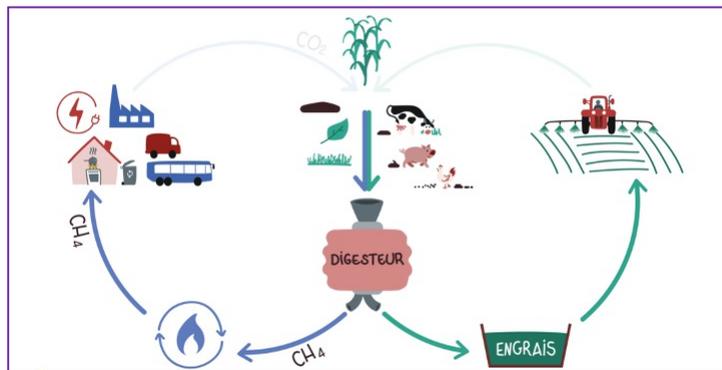
agronomique (apport de matière organique) et sociétal (intérêt écologique et réduction des odeurs) de la méthanisation, il a voulu faire de VILLEREAL BIOGAZ un projet plus collectif.

M. DELATTE présente les 6 exploitations agricoles des Bastides, Haut-Agenais Périodord, qui ont intégré VILLEREAL BIOGAZ.



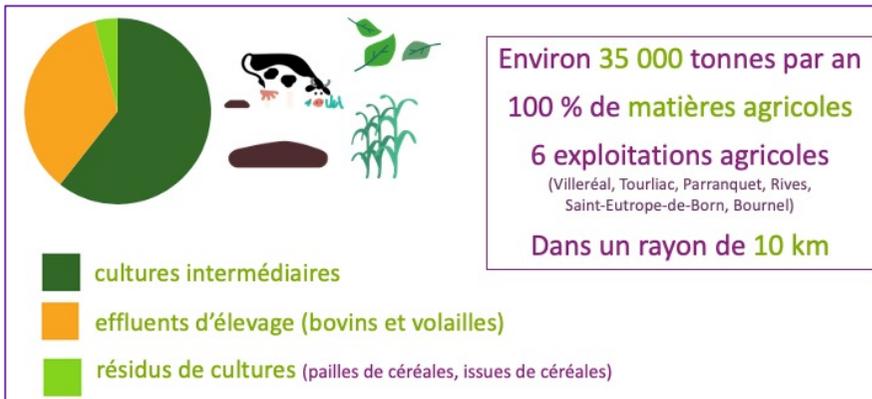
➔ Le principe de la méthanisation

M. DELATTE présente le principe de la méthanisation : il s'agit d'incorporer des matières organiques de l'agriculture dans un digesteur afin d'obtenir un gaz (équivalent au gaz naturel et injecté sur le réseau de distribution du gaz) et un engrais organique naturel (pour fertiliser les cultures).



M. DELATTE présente les principales caractéristiques de VILLEREAL BIOGAZ.

➔ Matières valorisées



➔ Production de biométhane

Valoréal Une énergie 100% renouvelable pour le réseau de gaz local

- 250 m³/h de biométhane
- Consommation de gaz de 4 000 habitants
Population de Villeréal et Monflanquin réunies
- Réseau de gaz GRDF
Transit par les communes de Beaumont-du-Perigord, Bergerac et Sainte-Foy-la-Grande puis vente à Gaz de Bordeaux
- Récupération de CO₂
par le process de méthanisation, et par la liquéfaction: environ 8 000T de CO₂ captés, soit les émissions de la population Villeréalaise

M. DELATTE précise que 1 m³ de biométhane équivaut à 1 litre d'essence.

➔ Production d'engrais organique

Valoréal

Un fertilisant organique de qualité pour le territoire

- La matière résiduelle de la méthanisation : riche en éléments **fertilisants**
- Engrais organique de qualité et **désodorisé**
- Fertiliser nos terres agricoles (**1 500 ha/an**)
- Réduire l'utilisation d'engrais de synthèse
- Aide à la transition vers l'**agriculture biologique**
- Contrôle par un plan d'épandage



➔ Bénéfices pour la collectivité

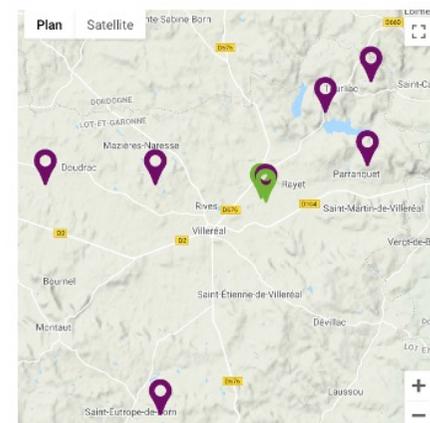
- Participation à la **production d'énergie renouvelable** la Communauté de communes Bastides en Haut-Agenais Périgord (démarche TEPOS)
- Diminution des **émissions de CO₂**
- Préservation de l'**agriculture du territoire**
- Création de valeur ajoutée sur le territoire : **création d'emplois**, formation d'apprentis
- Aide à la **gestion des déchets locaux ?**

M. GENESTE précise qu'il souhaite développer des partenariats avec la collectivité, en valorisant d'autres matières organiques générées localement, ou également en produisant du BioGNV (gaz naturel carburant pour véhicule).

➔ Site d'implantation

Un site idéal sur l'exploitation agricole de M. Geneste

- position centrale par rapport aux exploitations agricoles
- Réseau d'irrigation enterré pour réduire les transports de d'engrais organique liquide



M. GENESTE précise que pour favoriser la conservation des sols, il limite fortement la circulation des tracteurs dans les cultures grâce à un réseau d'irrigation enterré et à la création de voies de passage (limitant l'impact à 16 % des surfaces cultivées).

M. GENESTE explique que pour l'engrais organique liquide produit par la méthanisation, il sera distribué vers les champs par le réseau

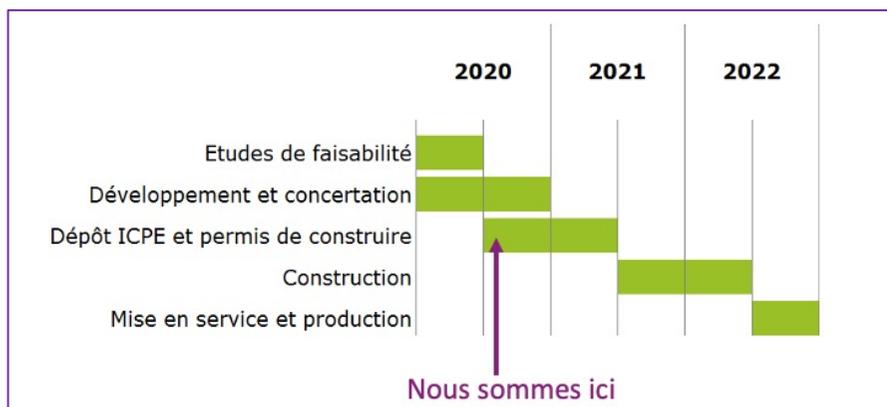
d'irrigation. Les tracteurs d'épandage seront alors directement reliés au réseau d'irrigation par un tuyau souple. Ces tracteurs sans chargement seront donc beaucoup plus légers (10 à 12 tonnes au lieu de 45 à 60 tonnes) et ne circuleront pas sur les routes.

Dans les zones non-irriguées par le réseau, l'engrais organique sera acheminé par camion-citerne. Des caissons-citerne seront remplis en bout de champs et les tracteurs d'épandage seront reliés aux caissons (donc également sans chargement) pour fertiliser les cultures localement.

M. GENESTE ajoute que la méthanisation s'intègre parfaitement dans l'activité de son exploitation agricole (qui accueille aussi déjà des silos de stockage et une unité de transformation d'huile biologique), il lui semble donc logique que l'unité de méthanisation s'implante sur le site de son exploitation agricole, à Fage Basse, à Villeréal.

➔ Calendrier

M. DELATTE présente le calendrier de la démarche VILLEREAL BIOGAZ.



Échanges

➔ Matières organiques et cultures intermédiaires

Cultures dédiées et cultures intermédiaires

Question : Le méthaniseur sera-t-il alimenté par des cultures dédiées ?

Réponse : Non, bien que la réglementation permette de valoriser jusqu'à 15 % du tonnage de la matière organique qui sera valorisée par VILLEREAL BIOGAZ (soit 4 000 tonnes de cultures dédiées). VILLEREAL BIOGAZ valorisera des cultures intermédiaires, implantées entre 2 cultures alimentaires, pour couvrir les sols et servir de pièges à nitrates. Par exemple, le soja, utilisé pour l'alimentation du bétail et des humains, est semé début mai puis récolté en octobre. Entre les mois de novembre et avril suivants, il est possible de semer et récolter du seigle comme culture intermédiaire (stable du point de vue du rendement), qui pourra alimenter le méthaniseur. Il existe aussi des cultures intermédiaires d'été (maïs, sorgho) qui pourront être mises en place et récoltées si nécessaire, si elles sont en quantité suffisante (au minimum une dizaine de tonnes à l'hectare).

Déchets verts

Question : Comment sont gérés les déchets verts du territoire et à quel coût ? VILLEREAL BIOGAZ pourrait-il valoriser ces déchets ?

Réponse par un représentant de la Communauté de communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord : La gestion des déchets verts est une compétence de l'intercommunalité. La collecte et le traitement des déchets verts sont une problématique du territoire et représentent un coût. Nous aurions besoin de trouver de nouveaux débouchés pour ces déchets.

M. GENESTE explique ne pas connaître la nature et la composition de ces déchets. Il indique néanmoins être intéressé pour envisager cette option et rendre ainsi un service à la collectivité.

Question : Tous les déchets verts peuvent-ils être valorisés par la méthanisation ?

Réponse : Non, ni le tronc, ni les branches d'un arbre (et en aucun cas les plastiques qui pourraient se retrouver par erreur dans les déchets verts) ne peuvent être méthanisés car ils ne se dégradent pas dans le méthaniseur.

M. GENESTE explique qu'il existe plusieurs procédés de méthanisation :

- la voie thermophile, avec une matière plus pâteuse, chauffée à 55° (l'évolution de la réglementation pourrait estimer que c'est suffisant pour hygiéniser certains déchets), avec plusieurs phases et un temps de séjour maîtrisé (30 jours) est un procédé performant qui tolère les branchages broyés (jusqu'au petit bois), mais c'est un choix technique plus onéreux
- la voie mésophile, infiniment mélangée, plus liquide, où toutes les matières organiques sont méthanisées ensemble à 37°C environ, ce procédé est plus sensible aux rations incorporées au méthaniseur, il faut également apporter de l'eau.

M. GENESTE indique préférer la voie thermophile qui pourrait permettre de valoriser plus facilement les déchets verts. Il estime donc que la valorisation des déchets verts est envisageable mais contraignante.

Question : La redirection des déchets verts vers la future unité de méthanisation VILLEREAL BIOGAZ est-il facilement réalisable ?

Réponse : Oui, pour les volumes importants provenant par exemple des professionnels qui génèrent ou collectent des déchets verts.

Une participante indique que sur les 2 000 tonnes de déchets verts produits chaque année par le territoire, il y a seulement 200 tonnes de feuilles et de tontes de pelouse.

M. GENESTE précise que 90 tonnes de matière organique seront apportées chaque jour au méthaniseur. Une quantité annuelle de 200 à 2000 tonnes par an de déchets verts à valoriser n'est donc pas une problématique, d'autant plus qu'il sera possible de stocker ces déchets. Il nuance néanmoins que pour une telle quantité, il serait préférable de se tourner vers les filières de bois énergie (plaquettes ou broyage).

Un participant indique que les bois sont trop petit pour le broyage (et trop gros pour la méthanisation).

Biodéchets

Question : VILLEREAL BIOGAZ pourrait-il valoriser les biodéchets (fraction organique des ordures ménagères) que les collectivités auront, d'ici 2023, l'obligation de collecter et de traiter ?

Réponse : M. GENESTE répond ne pas avoir envisagé cette possibilité, et indique y être ouvert.

Isabelle GROS, Artifex, précise que ce type de déchets doit être hygiénisé (chauffé à 70° pendant 1 h pour détruire les pathogènes) ce qui nécessite un équipement et représente un coût. Elle rappelle plus globalement le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit le développement d'une unité de méthanisation, qui doit faire l'objet d'un permis de construire et d'une autorisation d'exploitation (au titre de la nomenclature ICPE – Installation Classée pour la Protection de l'environnement). Ce type d'installation doit également respecter la réglementation sanitaire avec un agrément spécifique à obtenir pour

valoriser certaines matières organiques comme les sous-produits animaux (dont les effluents d'élevage pour VILLEREAL BIOGAZ) ou les biodéchets.

M. GENESTE estime que valoriser les biodéchets n'est pas impossible, mais que cela a un coût élevé, qui n'a pas été prévu pour le moment. Ça peut aussi être mis en place plus tard, mais il faudra alors refaire une demande d'autorisation d'exploiter ICPE.

Jérémie PRIAROLLO, Solagro, ajoute qu'il est important de maîtriser les matières organiques valorisées, car cela impacte la qualité de l'engrais organique produit. Avec des biodéchets, l'engrais organique ne sera, par exemple, plus compatible avec l'agriculture biologique.

M. GENESTE indique que la réglementation pourrait évoluer à ce sujet, notamment du fait de l'obligation de collecter et de traiter les biodéchets.

Question : Les matières organiques seront-elles stockées sur place ?

Réponse : Oui. Il y aura la possibilité de stocker jusqu'à 30 000 tonnes de matière organique. M. GENESTE envisage de couvrir les lieux de stockages de panneaux solaires pour l'autoconsommation du site.

Action à mettre en œuvre : prendre contact avec l'intercommunalité pour évaluer l'opportunité d'apporter un service de traitement de matières organiques à identifier parmi

- les biodéchets (collectivités, restaurations, agro-alimentaire),
- les déchets verts (particuliers, professionnels, collectivités)

➔ Production de biométhane

Question : Existe-il un risque d'explosion avec le gaz stocké sur place ?

Réponse : M. PRIAROLLO indique qu'il y a très peu de gaz stocké sur place (environ 3 000 m³, l'équivalent de moins d'une bonbonne de gaz domestique). Le gaz présent est stocké à pression atmosphérique, il n'est pas comprimé et ne peut donc exploser.

Question : A quelle distance se fait le raccordement au réseau de gaz ?

Réponse : Le raccordement sera fait à 17 km (en direction de la Dordogne), réalisé à la charge de M. GENESTE.

M. MOLIERAC, Maire de Villeréal, ajoute qu'une étude a été réalisée pour évaluer l'intérêt de relier à cette occasion la ville de Villeréal au réseau du gaz de ville, mais il n'y a pas assez de consommateurs potentiels pour souscrire à un abonnement au gaz de ville, cette possibilité n'est donc pas envisageable aujourd'hui.

M. GENTE explique que le raccordement d'une ville au gaz de ville se fait par délégation de services publiques, que cela nécessite des travaux importants et coûteux. Il ajoute qu'est par ailleurs étudié la création d'une station BioGNV pour alimenter les véhicules.

➔ Méthanisation, pesticides et agriculture biologique

Question : VILLEREAL BIOGAZ permettra-t-il de réduire l'usage de pesticides et d'herbicides (comme le glyphosate) ?

Réponse : Oui. Par exemple, pour le moment, la gestion des cultures intermédiaires est complexe : les cultures intermédiaires sont écrasées, puis il est nécessaire d'épandre un herbicide pour que les parcelles puissent accueillir ensuite les nouvelles cultures alimentaires. Avec VILLEREAL BIOGAZ, les cultures intermédiaires seront récoltées pour être valorisées. Il ne sera donc plus nécessaire de traiter les parcelles avec un herbicide. Par ailleurs, l'utilisation de l'engrais organique produit par VILLEREAL BIOGAZ permet de réduire fortement l'utilisation d'engrais de synthèse.

M. GENESTE ajoute ne pas souhaiter passer en agriculture biologique pour le moment, pour des raisons agronomiques (manque de matière organique pour les sols) et économiques (risques en cas de maladie ou de mauvaise récolte). Il préfère assurer d'abord un bon apport en matière organique à ses sols et un débouché pour ses cultures.

A terme, une fois que VILLEREAL BIOGAZ fonctionnera bien, cela permettra aux agriculteurs engagés de passer leurs exploitations en agriculture biologique, car une partie de l'effort de changement de pratiques sera déjà fait.

➔ Démarche d'information et dialogue

Information	Dialogue
✓ Panneaux d'information ?	✓ Groupe de travail (7 oct.)
✓ Tracts en mairie ?	✓ Courriel : Valoreal@cometh47.fr
✓ Bulletin d'information ?	✓ Permanence d'information (date à définir?)
✓ Site internet	



<https://Valoreal.cometh47.fr>

M. GENESTE précise qu'il lui semblait important d'informer en priorité les élus et demande aux participants leur avis sur les besoins d'informer plus largement sur la démarche VILLEREAL BIOGAZ.

Il est convenu qu'une présentation de la démarche VILLEREAL BIOGAZ devra être faite à la Communauté de communes, et à la Commission développement durable du conseil départemental.

L'information sur la démarche pourrait également être relayé par le journal départemental.

M. le Maire ajoute que cette 1^{ère} réunion avait pour objectif d'informer et de connaître les avis des élus sur le projet VILLEREAL BIOGAZ. Dans un second temps, il recommande de faire une information plus large à destination de la population (information, article dans le bulletin communal, etc.).

Un participant estime que le niveau d'information sur la démarche dépend des impacts que cette nouvelle activité pourrait avoir sur le territoire.

M. DELATTE précise que, même s'il n'y a pas d'impact, il s'agit de répondre à l'inquiétude qu'il y ait des impacts et donc il est recommandé d'informer à cet effet.

Nous avons conscience que cette nouvelle activité interroge :

- Quel environnement olfactif ?
- Quel niveau sonore ?
- Quelle intégration paysagère ?
- Quel impact sur le trafic routier ?
- Quelles autres questions ?

M. GENESTE précise qu'il est disposé à informer et échanger et ajoute que les méthanisations en fonctionnement qu'il a visitées n'ont pas d'impacts négatifs sur leur territoire et certaines sont en projet d'extension.

Question : Avez-vous connaissance du projet de méthanisation à Meilhan-sur-Garonne qui semble faire polémique ?

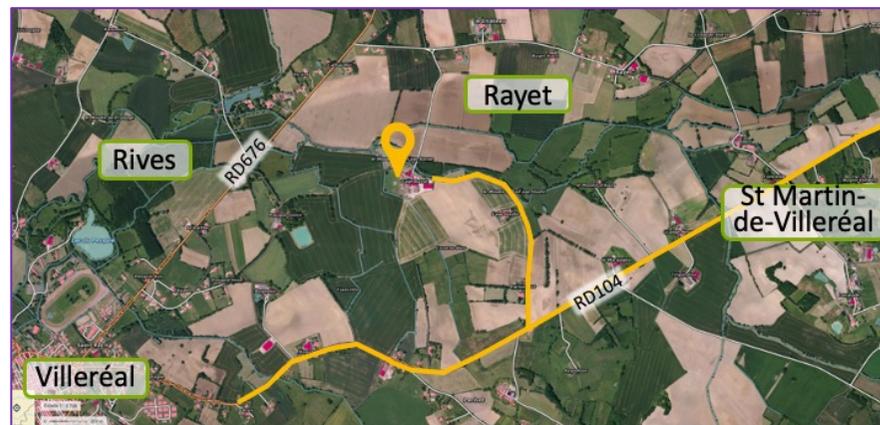
Réponse : M. GENTE indique que c'est un projet porté par trois agricultures qui est soutenu par le dispositif Co'meth 47.

⇒ Impacts (trafic routier, environnement olfactif, intégration paysagère)

Trafic routier

M. GENESTE présente le trafic routier qui sera généré par VILLEREAL BIOGAZ.

- En moyenne : 100 T/ jour soit 4 trajets A/R
 - Accès principal par la route de Monpazier (D104)
- Maximum : 70 A/R par jour
 - périodes d'ensilage : 2 semaines (mi-avril – mi-mai)
 - Périodes d'épandage :
 - Mi-avril mi-mai (mêmes camions, repartent à plein)
 - Au fil de l'eau
- Trajets en camions (poids lourds) à fond mouvant (gain de place, plus performant, plus discret, plus silencieux qu'un tracteur)



M. GENESTE précise que les remorques qui circuleront sur la route n'iront pas dans les champs. 2 véhicules apporteront les matières organiques du champ à la remorque stationnée en bord de route, puis un camion viendra récupérer la remorque.

Question : Actuellement, combien de tonnes et camion sont acheminées à l'exploitation agricole de M. GENESTE ?

Réponse : 25 000 tonnes par an entrent et sortent de l'exploitation, avec des camions qui repartent pour le moment à vide. Avec la méthanisation, les camions pourront amener des matières organiques (cultures intermédiaires ou effluents d'élevage) et repartir avec de l'engrais organique ou de l'ensilage. Cela représente 50 camions par jour en période de récolte du maïs (septembre et octobre).

Question : Les camions passeront-ils tous par la D104 ?

Réponse : Oui, pour le moment, c'est ce qui est prévu.

M. MOLIERAC, Maire de Villeréal, indique que cette route est large et bien calibrée et qu'elle supporte déjà bien le flux actuel. Il faudrait comparer le trafic routier qui sera généré par VILLEREAL BIOGAZ avec le trafic existant (cf. page 3).

M. GENESTE précise que les 70 trajets aller/retour prévus sur 2 semaines sont importants, néanmoins c'est sur un temps assez court, pour générer les stocks. Le reste du temps, c'est moins de 4 trajets aller/retour par jour, essentiellement pour l'apport des effluents d'élevage. De plus, 2 des agriculteurs partenaires du projet sont sur la commune et génèrent déjà du trafic routier qui sera simplement reporté vers l'exploitation agricole de M. GENESTE.

Question : *Un raccordement de l'exploitation agricole à la D676 est-il envisageable ?*

Réponse : C'est un sujet à discuter. La D104 est gérée par le département et semble convenir à nos besoins. La seule difficulté est que les camions ne peuvent pas se croiser sur la route qui mène de la D104 à l'exploitation (l'autre solution sera de faire des voies de garage le long de cette route). Par ailleurs un chemin rejoint déjà la D676 à l'exploitation, il faudrait en faire une route privée. C'est un surcoût à chiffrer.

Question : *Quel intérêt y a-t-il à faire ce raccordement à la D676 ?*

Réponse : Cela permettrait que le trafic routier ne passe pas sur la route qui dessert également les plus proches voisins. Cela permettrait également aux camions de faire certains détours. L'idéal serait d'utiliser les 2 routes départementales pour optimiser la gestion du trafic routier, sous réserve du coût de l'opération.

Environnement olfactif

M. GENESTE présente les enjeux et mesures prises par rapport à l'émission d'odeurs.

• Des matières traitées odorantes :

Effluents d'élevage
Cultures intermédiaires et céréales

• Stockage de la matière

Stock réduit d'effluents à l'abri sur site (incorporation continue)
Stockage de 30 000 T de cultures intermédiaires et céréales sur site en silos couverts avec ombrière solaire de 15 000m²

• Engrais inodore

M. GENESTE précise que les effluents d'élevage sont les matières entrantes les plus odorantes, mais l'odeur ne se diffuse pas et reste à proximité de l'exploitation (contrairement aux épandages des effluents bruts sur des grandes surfaces). Les cultures intermédiaires ont peu d'odeur et seront bâchées (comme l'ensilage, tassé et bâché, qui a une « odeur d'herbe tondue qui commence à fermenter »). Le biogaz lui peut avoir une odeur de soufre, mais si cela sent, c'est qu'il y a une fuite ou un problème dans le processus qui sera rapidement réglé puisque la vente du gaz est le revenu principal de l'unité.

M. GENESTE ajoute que s'il y a le moindre problème d'odeur, il sera joignable et disponible pour le régler, comme ça a déjà pu être le cas récemment avec un épandage jugé odorant par des habitants, finalement en fait lié à l'épandage d'effluents d'un agriculteur voisin (un élu confirme que M. GENESTE s'était rendu disponible pour répondre aux interrogations).

Intégration paysagère

M. GENESTE présente quelques visuels de l'intégration paysagère de l'unité en projet, avec :

- les stockages des cultures intermédiaires (couverts par des ombrières avec panneaux solaires)
- la plateforme pour les effluents d'élevage
- les digesteurs (sous bâtiment)

VILLEREAL BIOGAZ– Compte-rendu de la réunion de travail du 7 octobre 2020, Villeréal

- les stockages de l'engrais organique liquide (en fosse fermée, hermétique) et de l'engrais solide (silo couvert)
- la zone d'épuration et d'odorisation du gaz
- un cheminement, en boucle, pour faciliter la logistique des camions



Question : Quel est la hauteur maximum de l'installation ?

Réponse : Ce n'est pas encore défini, cela dépendra également de la topographie du lieu. Les ombrières solaires seront les éléments les plus hauts.

➔ Bénéfices pour la collectivité

Question : L'unité de méthanisation sera-t-elle créatrice d'emplois ?

Réponse : Oui, 2 à 3 emplois pour la gestion du site. Par ailleurs, cette nouvelle activité va générer des emplois indirects, comme le recours à une entreprise pour l'ensilage.

M. MOLIERAC, Maire de Villeréal, ajoute que VILLEREAL BIOGAZ aura une forte plus-value environnementale avec la production de biométhane pour l'équivalent de la consommation d'environ 4 000 habitants, ce qui s'inscrit parfaitement dans la démarche TEPOS (Territoire à Énergie POSitive) du territoire.

M. GENESTE précise que la récupération du CO₂ est une autre vertu du projet, assez novatrice et exemplaire. Le CO₂ dégagé sera capté, liquéfié et vendu à l'industrie agroalimentaire. Plus globalement, VILLEREAL BIOGAZ participera à la décarbonation de l'atmosphère avec le stockage de 8 000 tonnes de CO₂ par an.

➔ Réglementation

Question : Le délai présenté pour obtenir l'autorisation d'exploiter n'est-il pas optimiste ?

Réponse : Le projet est au régime de l'enregistrement ICPE. Après dépôt de la demande, le délai pour obtenir l'autorisation d'exploiter est annoncé de 5 à 7 mois.

Question : Quel est la différence entre l'enregistrement et la déclaration ICPE ? Et quel contrôle existe-t-il selon les régimes ICPE ?

Réponse : Le régime ICPE est déterminé selon le tonnage traité par l'unité (à partir de 30 t/j pour l'enregistrement) et le type de matière valorisée. La déclaration est régie par un arrêté ministériel, à respecter par principe, il n'y a pas de contrôle régulier. En enregistrement, comme c'est le cas pour VILLEREAL BIOGAZ, il y a une étude d'impact et une consultation publique, et les services de l'état font des contrôles régulièrement.

M. GENESTE indique avoir choisi de porter, dès le démarrage, un projet en enregistrement pour l'intégrer dans le cadre réglementaire adapté aux enjeux.

Conclusion

M. MOLIERAC, Maire de Villeréal, remercie les participants, et M. GENESTE pour cette présentation et pour le développement d'un projet vertueux pour l'environnement et les citoyens.

M. DELATTE conclut en rappelant l'adresse du site internet, régulièrement mis à jour pour se tenir informé de l'avancement du projet, et l'adresse email pour joindre VILLEREAL BIOGAZ :

Site internet

<https://Valoreal.cometh47.fr>

Adresse mail

Valoreal@cometh47.fr

